Image not found or type unknown

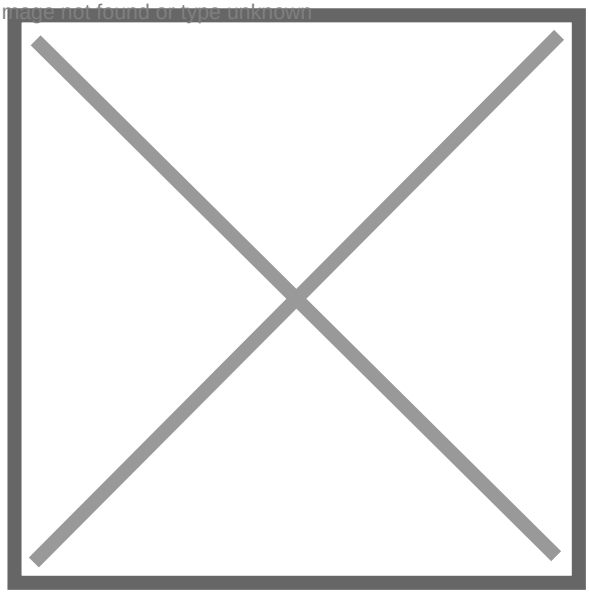

Lettre de convocation-remise conséquente

Par **Mmatt27**, le **09/04/2018** à **11:58**

Bonjour,

J'aimerais avoir un peu d'aide. J'ai reçu un courrier en fin de semaine d'un cabinet d'huissiers. Le cabinet qui suit mes anciens crédits, qui sont remboursés grâce à une saisie sur mon compte depuis quelques années.
Et voilà que je reçois une convocation du cabinet m'expliquant que leur client, CA CONSUMER FINANCE me proposait un rdv pour me proposer une remise d'intérêts conséquente qui entraînera immédiatement mon défichage.

Cela m'étonne un peu,est ce courant ? Que va til se passer? Suis je obligée d'y aller ?

Merci

Par **chaber**, le **09/04/2018** à **13:36**

bonjour

Peut être pour la raison suivante favorable au consommateur

Un avis de la cours de cassation du 4 juillet 2016 indique que dans le cas d'une créance entre un professionnel et un particulier c'est la prescription biennal qui s'applique mème si le recouvrement se fait en fonction d'un titre exécutoire

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés